



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 10 août 2022

Communiqué de presse

Sécheresse – une situation critique sur l'ensemble du département : réunion en préfecture du Comité départemental de la ressource en eau

L'année 2022 est inédite tant au niveau national que départemental. Après un mois de mai 2022 le plus chaud et le plus sec depuis 1960, début des enregistrements de Météo-France, le mois de juillet a également battu des records historiques.

Le fort déficit de pluie et les épisodes caniculaires successifs ont entraîné un assèchement des sols, un tarissement précoce des cours d'eau et une augmentation des besoins en eau.

Une cellule interministérielle de crise a été activée au niveau national le vendredi 5 août, afin de coordonner et renforcer la mobilisation face à la sécheresse.

Au vu de la situation exceptionnelle de sécheresse, madame la préfète, représentée par madame la secrétaire générale, a réuni ce mercredi 10 août le **Comité Départemental de la Ressource en Eau** (CODRE). Ce comité constitue l'instance de concertation sur la gestion de l'eau au niveau départemental, il regroupe l'ensemble des acteurs de l'eau du département.

L'objectif était de partager l'état des lieux, qui est extrêmement préoccupant, et les leviers d'intervention (limitations des différents usages, soutien d'étiage, plan ORSEC) pour gérer collectivement une situation intense de sécheresse qui risque fortement de s'inscrire dans la durée.

Les ouvrages de stockage ont déjà été fortement mobilisés, plus de 50 % des stocks ont déjà été utilisés pour le soutien d'étiage. Un tel niveau de déstockage n'a jamais été atteint aussi précocement en saison.

Pour les prélèvements d'eau dans le milieu naturel, des arrêtés de restriction ont été pris dès le 1^{er} juin.

Pour l'eau potable, et pour la première fois dans le département, Madame la Préfète a pris le 28 juillet un arrêté de limitation des usages non prioritaires d'eau issue des réseaux d'eau potable.

Les indicateurs de suivi de la sécheresse conduisent aujourd'hui à renforcer les limitations des prélèvements réalisés à partir du milieu naturel et celles existantes sur l'usage de l'eau potable, par la prise d'un nouvel arrêté préfectoral dès ce jeudi 11 août.

Le respect des limitations et interdictions de prélèvement dans le milieu et d'usage de l'eau potable par tous, particuliers, administrations, collectivités, entreprises et agriculteurs est nécessaire pour tenir jusqu'à la fin de l'étiage.

Les efforts de chacun sont indispensables pour faire face à cette situation de crise sans précédent.